

mune aux vignes et aux terres labourables était encore en usage dans nos pays au XVI^e siècle, comme nous le voyons dans un terrier de 1559. Elle représentait la surface qu'un homme pouvait travailler en un jour. Dans ce cas elle se confondrait avec la mesure suivante (ch. 358, 364, 366).

L'operata, ouvrée. Suivant M. Guérard, c'était la quatrième partie d'un journal, et elle équivalait à 4 ares 28 centiares et demi (1). S'il en est ainsi, cette mesure était égale à la mesure lyonnaise, *l'homme* actuelle, qui présente une surface à peu près identique. Nos vigneronns auraient de la sorte conservé fidèlement l'ancienne mesure du X^e siècle dont l'origine se perd dans la nuit des âges (ch. 366).

Pour les terres labourables :

La *quartalata*, la quartelée (ch. 366). C'était la quatrième partie d'un arpent. Il y avait alors, comme de nos jours, une relation entre la surface de la terre et la quantité de semence qu'elle pouvait recevoir. C'est ainsi que l'ancienne bicherée lyonnaise (12 ares 93 centiares) recevait un bichet de semence (34 litres environ). De même la charte 548 de Savigny est relative à une terre labourable pouvant être ensemencée avec deux quartauts ou quartelées de semences. Or, le quartaut, le quart de muids, représenterait, suivant les calculs de M. Guérard, 17 litres environ, soit la moitié de l'ancien bichet lyonnais ; d'où il résulterait que la quartelée de terrain équivaldrait aujourd'hui à une demi-bicherée lyonnaise, c'est-à-dire à 6 ares 46 centiares ou à 6 ares

(1) Guérard. *Essai sur le système*, etc., p. 179.